



## DEFRICH

### DEBROUSSAILLANT LIQUIDE

#### UTILISATEURS

Services techniques municipaux, services entretien des espaces verts, des collectivités, des DDE, des industries, horticulteurs, etc...

#### PROPRIETES

- DEFRICH est un débroussaillant associant deux matières actives complémentaires, offrant un spectre d'efficacité plus complet sur les espèces semi-ligneuses et herbacées (ronce, ortie, chardon, bruyère, rumex, liseron, ajonc, genêt et la plupart des dicotylédones dont les vivaces) ainsi que les espèces arbustives (bouleau, charme, frêne, sureau, églantier, saule, sorbier, aubépine).
- Sans action sur les graminées en place, DEFRICH permet le traitement des talus ou prairies permanentes.
- Grâce à son action foliaire systémique, DEFRICH est véhiculé jusqu'aux racines et détruit rapidement les plantes.
- Actif dès une température de 5°C, DEFRICH peut être utilisé plus tôt dans la saison, mais également plus tard au début de l'automne (température comprise entre 5 et 20°C).
- Parce que DEFRICH est super concentré, sa dose d'utilisation conseillée est seulement de 1 litre par hectolitre et de 1,25 litre par hectolitre pour les espèces les plus résistantes, au lieu de 2 litres à 2,5 litres pour les anciennes formulations.

#### PERIODE D'UTILISATION



Période idéale



Période favorable

#### UTILISATIONS

Doit être appliqué sur un feuillage développé, pendant la période d'activité de la sève (printemps et automne) et en évitant les périodes de sécheresse.

S'assurer lors de la pulvérisation de bien mouiller l'ensemble du végétal. Lorsque la végétation est trop haute ou trop dense, rabattre celle-ci au préalable.

Effectuer le traitement par temps calme, sans vent.

Ne pas traiter à proximité de cultures sensibles : vignes, vergers, cultures maraîchères et ornementales, lin, colza, tabac, légumineuses.

Dangereux pour les poissons. Ne pas traiter à moins de 6 mètres des zones poissonneuses.

Pour les prairies, ne pas remettre en pâturage avant 15 jours.

.../...



## **COMPOSITION**

103,6 g / L de trychlopyr  
93 g / L de 2,4- D (sous forme d'esters).  
Produit homologué : n°2010637

## **SECURITE D'EMPLOI**

Produit irritant pour les yeux et la peau.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Le port de gants et de lunettes est recommandé pendant l'utilisation.  
Bien se laver les mains après utilisation.  
Bien rincer le matériel d'application.  
A conserver en emballage d'origine hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

0312171